

Beta test pour BeLearner.com

Le beta test est opérationnel du 01 mars 2011 au 31 mars 2011

Règlement

Conditions Générales du Bêta-test de BeLearner (CGB)

Article I - Objet du bêta-test

Le Portail THD et la société ERDENET proposent aux usagers membres du portail THD de participer au bêta-test de l'expérimentation menée par la société ERDENET ci après dénommée « BeLearner » dans le cadre de la plate-forme d'expérimentation THD Cap Digital Paris Région.

Le présent bêta-test sera ci après dénommé « Bêta-test BeLearner ».

Article II - Définition du bêta-test, déroulement du bêta-test

1. Définition

Le bêta-test de l'expérimentation BeLearner est une phase préalable à la finalisation opérationnelle de l'expérimentation, durant laquelle les usagers du Portail THD sont invités à :

1. Candidater pour devenir bêta-testeurs durant la phase de sélection des bêta-testeurs.
2. S'ils sont sélectionnés pour le « bêta-test BeLearner », tester l'expérimentation Be Learner durant la période de bêta-test de l'expérimentation, spécifiées dans les présentes CGB aux articles II et IV.
3. S'ils ont été sélectionnés pour le « bêta-test Be Learner », effectuer un retour de bêta-test selon les modalités présentées et définies aux articles VI et VII des présentes CGB.

1. Déroulement du « bêta-test BELEARNER »

Le « Bêta-test Be Learner » est composé de quatre étapes, se déroulant selon les modalités suivantes :

- 1) Une période de candidature au bêta-test de l'expérimentation Be Learner , du Vendredi 11 Février 2011 au jeudi 24 Février 2011 durant laquelle les membres du Portail THD peuvent candidater.
- 2) Une période dite « de sélection des bêta-testeurs », les 25 et 28 Février 2011, durant laquelle la société ERDENET sélectionnera parmi les candidats ceux et celles qui seront retenus pour le bêta-test.
- 3) Une période dite de « bêta-test actif » du Mardi 01 Mars 2011 au Jeudi 31 Mars 2011, durant laquelle les candidat(e)s retenu(e)s par la société ERDENET sont invité(e)s à expérimenter le service BeLearner de façon avérée et répétée.
- 4) Une mise à disposition d'un questionnaire de retour de bêta-test auprès des bêta-testeurs sélectionnés, via le Portail THD, le Lundi 21 Mars 2011.

Chacune des étapes du bêta-test devra avoir été suivie et respectée par le bêta-testeur retenu en phase de sélection. Le bon respect du déroulement du bêta-test et de ses conditions validant le droit à l'obtention du chèque cadeau de 50 (cinquante) Euros.

Article III - Sélection des bêta-testeurs

La période de candidature des bêta-testeurs pour le « bêta-test Be Learner THD», est ouverte du 11 Février 2011 au 24 Février 2011 inclus. Les candidats sélectionnés pour le « Bêta-test BeLearner » seront notifiés par courrier électronique émanant du Portail THD qu'ils sont retenus. La sélection des bêta-testeurs est effectuée par la société ERDENET.

La société ERDENET pourra être amenée à contacter, par courrier électronique, les bêta-testeurs candidats directement afin de préparer au mieux le déroulement du bêta-test.

L'acceptation des présentes CGB vaut pour acceptation d'être contacté par la société ERDENET dans le cadre de la préparation et du bon déroulement du bêta-test de l'expérimentation « Be Learner »

Il ne pourra être retenu qu'un seul bêta-testeur par foyer.

L'acceptation des présentes CGB vaut pour connaissance, accord et respect des conditions énoncées dans le présent document.

Dans le cas d'un bêta-test effectué par un enfant de moins de 15 ans, le consentement du responsable parental sera requis préalablement.

Par ailleurs, sa présence sera requise auprès de l'enfant pendant les sessions de bêta-test ainsi que durant toute la durée de remplissage des questionnaires de retour de bêta-test décrits ci après à l'article VI des présentes CGB.

Article IV - Durée du bêta-test BeLearner

Le bêta-test de l'expérimentation BeLearner dans son ensemble est fixé du 11 Février 2011 au 31 Mars 2011 inclus.

Il est composé de la façon suivante :

1) Une période de sélection des candidats au bêta-test se déroulant du 11 Février 2011 au 24 Février 2011 inclus

2) Une période de bêta-test actif de l'application par les candidats sélectionnés, se déroulant du 01 Mars 2011 au 31 Mars 2011 inclus.

Article V - retours de bêta-test, modalités préalables

Le bêta-test de l'expérimentation BeLearner ne comporte aucune modalité préalable spécifique :

Article VI - retour de bêta-test, modalités

Les retours de bêta-test attendus dans le cadre du « bêta-test BeLearner » consistent, après avoir été sélectionné comme bêta-testeur, à :

1) Avoir testé de manière répétée et avérée le service expérimental BeLearner durant la période de bêta-test.

2) Avoir intégralement et conformément renseigné le questionnaire qui sera mis à disposition des bêta-testeurs le 21 Mars 2011 et ce, avant la date de clôture du bêta-test de l'expérimentation, soit avant le 31 Mars 2011 inclus.

Il sera communiqué au bêta-testeur par courrier électronique émanant du Portail THD et de la société ERDENET, de la mise à disposition du questionnaire et de l'adresse Web pour y accéder.

Article VII - dédommagement du bêta-testeur, conditions

Comme indiqué sur le portail THD, il est prévu un dédommagement , sous forme d'un chèque cadeau d'un montant de 50 € (cinquante Euro).

Ce dédommagement n'est envisageable et effectif que pour les bêta-testeurs ayant dûment procédé aux retours attendus spécifiés aux articles, VI et VII des présentes CGB à l'exclusion de tout autre cas de figure.

Il ne pourra être délivré qu'un seul chèque cadeau par foyer et adresse postale.

Pour bénéficier du dédommagement sous la forme d'un chèque cadeau du montant indiqué, le bêta-testeur sélectionné s'engage par les présentes CGB à avoir impérativement rempli les conditions suivantes :

- 1. Avoir testé de manière répétée et avérée l'expérimentation BeLearner durant la période du 01 Mars 2011 au 31 Mars 2011 inclus.**
- 2. Avoir dûment renseigné le questionnaire de retour d'usage de l'expérimentation BeLearner qui sera mis à disposition des bêta-testeurs le 21 Mars 2011 et ce avant la date de clôture du bêta-test, soit avant le 31 Mars 2011 inclus.**
- 3. Avoir correctement et intégralement renseigné les champs de contact le concernant dans son profil utilisateur du portail THD, en mentionnant ses nom, prénom, adresse et code postal, pour transmission du chèque cadeau par voie postale.**

Article VIII - délai de transmission du chèque cadeau

A partir de la date de fin du bêta-test de l'expérimentation BeLearner (c'est-à-dire à partir du 31 Mars 2011) , il sera procédé sous 4 à 8 semaines à l'envoi du chèque cadeau aux bêta-testeurs ayant respecté les conditions du bêta-test et effectué les retours de bêta-test attendus (selon les conditions et modalités spécifiées à l'article VII des présentes CGB).

Le délai de transmission du chèque cadeau aux bêta-testeurs dont le retour aura été validé est d'approximativement 4 à 8 semaines pour des raisons de logistique interne et d'appréciation de délai d'acheminement postal nécessaire. Le délai d'acheminement stipulé est d'ordre strictement indicatif car soumis aux conditions d'acheminement de courrier par voie postale dont tout type de dysfonctionnement ne saurait être imputé ni imputable ni aux représentants du portail THD, ni à la société ERDENET, ni au prestataire délégué pour effectuer cet acheminement.

Article IX - renseignements

Contact pour tous renseignements complémentaires : portail@portailthd.fr

Article X - modifications

Il pourra être procédé à tout changement de dates, horaires, modalités, délais, ci mentionnés dans les présentes CGB si rendu nécessaire par des impondérables indépendants de la volonté du Portail THD comme de la société ERDENET.

Les candidats bêta-testeurs seront dès lors avertis par courrier électronique ainsi que via le forum dédié au bêta-test BeLearner THD sur le Portail THD. Ces nouveaux éléments prévalant dès lors sur les éléments référents dans les présentes CGB et valant pour nouvelles conditions générales de bêta-test.